

saurais dire quand la Chambre des communes nous transmettra les autres projets de loi.

(Le Sénat s'ajourne durant bon plaisir.)

Au bout de quelque temps, le Sénat reprend sa séance.

#### PROJET DE LOI SUR LA CONSTRUCTION

##### PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le projet de loi (bill 113) pourvoyant à la construction et à l'amélioration de certains ouvrages et entreprises publics dans tout le Canada.

Le bill subit sa première lecture.

##### DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. CALDER propose la deuxième lecture du projet de loi.

Il dit: Honorables membres, nous sommes tous plus ou moins au courant des dispositions du projet de loi, j'en suis sûr, et de la situation qui nécessite depuis quelque temps ce qu'on appelle ordinairement des secours. Je crois savoir que le projet de loi a fait ailleurs l'objet de beaucoup de discussion. Plusieurs honorables sénateurs voudraient certes qu'on exécutât des travaux publics dans leur région. Autrement dit, on critiquerait probablement les omissions du bill.

Je suis sûr que le Gouvernement a arrêté avec beaucoup de soin les détails du projet et je n'entreprendrai pas de les discuter.

J'ai entendu dire ailleurs, il n'y a pas très longtemps, qu'au lieu de construire de grands édifices publics, il vaudrait mieux loger les occupants des taudis. C'est une mesure très opportune et j'ose dire que le Gouvernement a examiné la situation.

Le bill énonce les conclusions du Gouvernement sur une question administrative et nous devons décider de les approuver entièrement ou de les rejeter.

L'honorable M. DANDURAND: Je remarque que l'annexe contient une liste de travaux publics à entreprendre. Je présume que les virements ne sont pas autorisés.

L'honorable M. CALDER: Oui.

L'honorable M. DANDURAND: L'auditeur général y verra. Je remarque que l'article 7, modifié par le comité général de l'autre Chambre, autorise l'exécution d'ouvrages publics sans appel de soumissions, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un déboursé supérieur à \$25,000. Une lourde responsabilité retombe sur le cabinet du fait de ce pouvoir discrétaire, puisque les départements seront libres de faire l'adjudication des entreprises sans recours à la publicité et à la concurrence. On

Le très hon. M. MEIGHEN.

a signalé ailleurs les dangers de cette stipulation. Nous sommes obligés de compter sur la bonne foi, le sentiment du devoir et la sagesse du ministre qui présidera à l'exécution de ces travaux.

(La motion est adoptée et le bill subit sa deuxième lecture.)

##### DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. CALDER propose la troisième lecture du projet de loi.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

##### TRAVAUX DU PARLEMENT

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur peut-il nous dire quels autres projets de loi nous pouvons attendre de l'autre Chambre?

L'honorable M. CALDER: Je sais que la Chambre des communes a ratifié les amendements que le Sénat a apportés à divers bills. D'après les déclarations qu'ont faites les deux chefs dans l'autre Chambre, je conclus que l'on aura terminé les travaux dans un délai comparativement court. Nous n'avons plus rien à faire.

L'honorable M. DANDURAND: Pouvez-vous espérer que la session se terminera dans une fête d'amour?

L'honorable M. CALDER: Pas du tout. Je crois qu'il est aussi bien que le Sénat s'ajourne à loisir.

(Le Sénat s'ajourne à loisir, au bout de quelque temps la séance est reprise.)

##### LA PROROGATION EST DIFFÉRÉE

L'honorable M. CALDER: Honorables membres, l'on m'informe qu'il est impossible que les Chambres soient prorogées ce soir. Je propose que lorsque la séance sera levée, ce soir, le Sénat reste ajourné jusqu'à mardi, 3 juillet, à dix heures de l'avant-midi.

L'honorable M. MacARTHUR: Honorables sénateurs, puis-je savoir du leader intérimaire du Gouvernement si le Gouverneur général n'a pas été prié de se rendre ici, ce soir, afin de proroger le Parlement? L'honorable leader espère-t-il avoir un quorum, mardi?

L'honorable M. CALDER: Nous espérons tout naturellement qu'un nombre de sénateurs suffisant seront présents mardi pour constituer un quorum.

L'honorable M. PARENT: Les journaux ont annoncé qu'il se peut que la Chambre des communes siège lundi.

Le très honorable M. GRAHAM: Non; elle ne siégera pas.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi, le 3 juillet, à dix heures de l'avant-midi.